



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principales activités de coopération interorganisations menées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de sa session d'octobre 2008 à celle d'avril 2009. Au cours de cette période, la communauté internationale a subi de multiples crises financières, économiques et sociales. Le Conseil a su s'appuyer sur des mandats intergouvernementaux et sur les importantes réformes internes menées l'année précédente pour apporter des réponses rapides et concertées aux sollicitations multiples pesant sur le système des Nations Unies sur les plans des programmes, de la gestion et des questions opérationnelles.

Pendant la période considérée, la crise économique et financière mondiale a été au cœur des préoccupations du Conseil, qui a adopté une initiative commune portant sur neuf domaines clés : la mobilisation de ressources supplémentaires pour les plus vulnérables; la sécurité alimentaire; les échanges commerciaux; une initiative en faveur d'une économie verte; un pacte mondial pour l'emploi; une protection sociale minimale; l'action humanitaire, la sécurité et la stabilité sociale; la technologie et l'innovation; et la surveillance et l'analyse. Cet engagement commun vise à aider les pays et la communauté internationale à faire face à la crise, à accélérer la reprise et à construire une mondialisation juste et sans exclusive, axée sur un développement économique, social et écologique durable et bénéficiant à tous.

* E/2009/100.



L'initiative lancée par le Conseil au début de l'année 2007 pour relever le défi mondial que constituent les changements climatiques s'est concrétisée au cours de la période considérée, puisque le système des Nations Unies a redoublé d'efforts pour agir de façon coordonnée et efficace. Les organisations ayant achevé les travaux préliminaires portant sur les programmes dans leurs sièges respectifs, l'heure est à la recherche de résultats aux niveaux régional et national. Bien décidés à donner l'exemple, les organismes des Nations Unies ont continué à œuvrer pour que les Nations Unies deviennent climatiquement neutres, et des progrès satisfaisants ont été enregistrés à cet égard.

Le Conseil a donné son aval à un cadre « gestion et responsabilisation » concernant le système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents, y compris un cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents. Ce cadre servira de référence pour un système des Nations Unies pour le développement mieux géré et plus efficace. En outre, pendant la période considérée, on est passé, pour les huit projets pilotes « Unis dans l'action », de la phase de réflexion sur les processus à celle de la mise en œuvre des programmes conçus conjointement dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », avec une prise en compte des priorités nationales. Par ailleurs, un guichet élargi de financement conforme aux principes de l'initiative « Unis dans l'action » a été créé en vue de contribuer au financement des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, les diverses composantes du système des Nations Unies pour le développement ont participé conjointement au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui s'est tenu à Accra du 2 au 4 septembre 2008, et à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.

Le système des Nations Unies pour le développement a activement œuvré à l'établissement et au renforcement de liens entre le siège des organisations et les équipes de pays des Nations Unies, afin de renforcer la coordination des processus pendant et après les crises. Afin de réduire les coûts de transaction pour les pays partenaires et d'accroître la cohérence et l'incidence de l'aide fournie, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont conclu, en octobre 2008, un cadre de partenariat pour les situations de crise et d'après crise.

Au vu des conditions d'intervention toujours plus difficiles et dangereuses que connaît le personnel des Nations Unies dans de nombreux lieux d'affectation, le Conseil a souligné qu'il était urgent de renforcer le système de sécurité des Nations Unies, afin de protéger le personnel et de permettre aux opérations de se poursuivre dans les lieux peu sûrs et instables. À la demande du Secrétaire général de l'ONU, un processus visant à formuler des recommandations et des options pratiques a été lancé pour mettre en place, à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, un dispositif de gestion de la sécurité plus efficace.

Le Conseil a, en outre, activement œuvré à l'élaboration d'un plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, qui formule des propositions d'initiatives dans des domaines clés couvrant toutes les grandes activités de gestion des organismes des Nations Unies et qui part du principe que, dans un système structuré autour de mandats divers, des méthodes de travail plus cohérentes aideraient grandement les organisations à exécuter leurs programmes plus efficacement. Une proposition de financement du plan d'action a été transmise aux bailleurs de fonds potentiels en octobre 2008.

Tout au long de la période considérée, le Conseil a suivi de près l'évolution de la situation mondiale pour un certain nombre de sujets, parmi lesquels les besoins de l'Afrique en termes de développement, le financement du développement, la crise mondiale de la sécurité alimentaire, les objectifs du Millénaire pour le développement, la cohérence de l'action du système et les échanges commerciaux. Il s'est également intéressé à l'évaluation; à la cohérence régionale; à la campagne visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles; à la contribution apportée par le système des Nations Unies au Conseil économique et social; à la réduction des risques de catastrophe; aux sciences et aux technologies; aux Normes comptables internationales pour le secteur public; à l'échange de savoirs; à la passation des marchés; à la collaboration avec le Corps commun d'inspection; et à la coordination des travaux des piliers du Conseil.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction : action cohérente du système des Nations Unies face aux défis mondiaux	1–7	5
II. Défis à relever par le système des Nations Unies en 2008/09	8–30	7
A. Crise financière et économique mondiale	8–9	7
B. Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	10	9
C. Changement climatique	11–13	9
D. Renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement	14–19	11
E. Collaboration dans les pays en crise et après les crises	20–21	13
F. Sûreté et sécurité des membres du personnel des Nations Unies	22–24	13
G. Modalités de fonctionnement	25–30	15
III. Autres questions importantes à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies en 2008/09	31–47	17
A. Évaluation	32–33	17
B. Cohérence régionale	34–35	18
C. Campagne pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles	36–37	18
D. Contribution du système des Nations Unies au Conseil économique et social	38	19
E. Réduction des risques de catastrophe	39	19
F. Science et technologie	40	20
G. Normes comptables internationales pour le secteur public	41	20
H. Partage des connaissances	42	21
I. Ressources humaines	43	21
J. Passation de marchés	44	21
K. Collaboration avec le Corps commun d'inspection	45	22
L. Coordination entre les piliers du Conseil des chefs de secrétariat	46–47	22
IV. Perspectives pour 2009/10	48–49	23

I. Introduction : action cohérente du système des Nations Unies face aux défis mondiaux

1. L'efficacité croissante avec laquelle le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'attache unanimement à mener une action cohérente visant à relever les défis actuels, en tenant compte de leurs responsabilités et mandats collectifs, a été soulignée lors de la période considérée de 2008-2009. Au cours de l'année, la communauté internationale a été exposée à des crises financière, économique et sociale multiples dont les effets ont été accentués par la vulnérabilité causée par les crises alimentaires et énergétiques précédentes. L'effet conjugué de tous ces événements risquait de plonger des millions de personnes dans la pauvreté et de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Si la crise actuelle, d'une gravité sans précédent, touche tous les pays, ce sont néanmoins ceux qui l'ont alimentée le moins qui souffrent le plus de ses conséquences.

2. La crise mondiale actuelle étant multiforme, il faut mobiliser de façon concertée toutes les ressources et tous les moyens des Nations Unies pour aider les pays et la communauté internationale à se porter au secours des pauvres et des vulnérables, accélérer le redressement et instaurer un système de mondialisation équilibré et ouvert, fondé sur un développement économique, social et environnemental au service de tous.

3. Le Conseil des chefs de secrétariat s'est appuyé sur les réformes de sa structure et de son fonctionnement de l'année précédente pour se doter d'un cadre efficace lui permettant de répondre à temps et de manière intégrée aux demandes d'intervention des Nations Unies concernant un éventail de questions liées aux programmes, à la gestion et aux opérations. Les trois piliers du Conseil des chefs de secrétariat que sont le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui opèrent par délégation de pouvoir du Conseil, ont affiné leurs mandats et leurs méthodes de travail pour les faire concorder au mieux avec les activités normatives et opérationnelles du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. C'est ainsi que les activités nationales influent sur les orientations et les priorités stratégiques des programmes issus des mandats des organes intergouvernementaux et réciproquement. Pour s'assurer que l'information nécessaire à l'intégration circule entre les trois piliers du Conseil, les chefs de secrétariat et les secrétariats des comités respectifs se rencontrent régulièrement pour établir la chronologie des points inscrits à l'ordre du jour de leurs comités. En 2009, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavia, s'est vu confier la présidence du Comité de haut niveau sur les programmes, la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, Josette Sheeran, celle du Comité de haut niveau sur la gestion, et la nouvelle Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, celle du Groupe des Nations Unies pour le développement, à la fin d'avril 2009.

4. À sa toute dernière réunion tenue à Paris les 4 et 5 avril, le Conseil des chefs de secrétariat a entériné une série d'initiatives lancées par le Comité de haut niveau sur les programmes dans le cadre d'une action prévue à l'échelle du système pour contrer la crise financière et économique mondiale dans neuf domaines. Reconnaissant la gravité des menaces que constituent les problèmes de changements

climatiques et de développement à long terme, le Conseil entend, au titre de ces initiatives, s'inspirer de ses travaux en cours, de plus en plus orientés vers la recherche par l'ONU de solutions aux problèmes de l'heure. Son Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale a élaboré, en juillet 2008, un cadre d'action global définissant clairement les solutions qu'appelle la situation pour sortir de la crise et assurer une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle planétaire, dans le cadre élargi du droit à l'alimentation. La crise financière et économique ajoute une nouvelle dimension à la vulnérabilité. L'initiative en faveur de la sécurité alimentaire inscrite dans le cadre de la solution préconisée par le Conseil des chefs de secrétariat, vise à couvrir la hausse des besoins d'une population mondiale croissante. Le système des Nations Unies, œuvrant de concert avec le Conseil des chefs de secrétariat, à la demande des États Membres, est sur tous les fronts de la lutte contre la faim et la pauvreté et soutient les efforts déployés en vue de la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement.

5. Le Conseil s'attaque également aux conséquences des changements climatiques, notamment, selon les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le risque de porter le nombre de personnes souffrant de malnutrition à pas moins de 170 millions, indépendamment des autres menaces que le changement climatique fait peser sur les vies et les modes d'existence. Le Conseil des chefs de secrétariat s'emploie à définir à l'échelle du système, une stratégie d'appui des efforts du Secrétaire général visant à préparer les débats intergouvernementaux qui se dérouleront lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique prévue à Copenhague en décembre 2009. Le système des Nations Unies reste également à la disposition des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique pour appliquer les accords actuels et futurs. Dans le cadre des solutions préconisées par le Conseil des chefs de secrétariat pour remédier à la crise financière et économique mondiale, le Conseil a, par le biais de son initiative en faveur d'une économie verte, reconnu l'importance de miser sur la viabilité environnementale à long terme et de placer l'humanité sur le chemin d'un développement non polluant.

6. Au moment de la rédaction du présent rapport, un nouveau virus grippal dont on ne mesure pas encore toute l'étendue de la menace se propage rapidement, démontrant combien rares sont les problèmes du XXI^e siècle qui restent circonscrits à l'intérieur de frontières nationales, et la nécessité impérieuse d'œuvrer, au sein d'instances multilatérales, au règlement de problèmes communs. En même temps qu'il s'attache à définir des stratégies et plans destinés à influencer sur les activités opérationnelles des organismes du système des Nations Unies, le Conseil des chefs de secrétariat s'emploie également à faire en sorte que les activités menées à l'échelle du système le soient de la manière la plus efficace et la plus effective possible, par le biais de son initiative sur l'harmonisation des politiques de fonctionnement du système des Nations Unies.

7. Le Conseil est conscient que la cohérence des activités du système des Nations Unies est un objectif qu'il doit constamment garder à l'œil pour s'assurer que les populations les plus vulnérables dans le monde tirent le meilleur parti des ressources disponibles. C'est pourquoi il a pris le soin de confier aux deux coprésidents qui avaient été chargés de procéder à l'évaluation de son rôle et de son fonctionnement en 2007/08 de déterminer les progrès accomplis et de formuler des recommandations en vue d'améliorer davantage la situation, recommandations qu'il examinera à sa session qui doit se tenir à New York en octobre 2009.

II. Défis à relever par le système des Nations Unies en 2008/09

A. Crise financière et économique mondiale

8. L'évolution de la crise financière et économique mondiale, la plus grave qu'ait connue la communauté internationale au cours des 60 dernières années, a été au premier rang des priorités du Conseil des chefs de secrétariat au cours de la période considérée. Dans un communiqué publié à l'issue de la session de leur Conseil tenue en avril 2009, les chefs de secrétariat ont souligné que les effets sociaux de la crise étaient déjà troublants et pourraient s'aggraver. Si des mesures d'urgence n'étaient pas prises, la crise risquait d'avoir des conséquences dévastatrices sur les plus vulnérables et les sans-voix et d'accroître l'insécurité sociale et les déplacements de population. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement étaient remises en cause. Il fallait également éviter que la crise économique mondiale ne devienne une grave menace sur le plan humanitaire et celui de la sécurité. L'évolution rapide du climat présentait en outre de nouveaux risques d'une ampleur sans précédent.

9. Le Conseil a jugé capital d'attaquer la crise financière et économique mondiale de front et d'œuvrer à promouvoir la stabilité à long terme. Le système multilatéral qui a eu un rôle important à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une action globale et cohérente face à la crise, et dans sa concrétisation au niveau national, devrait déployer toutes ses ressources et capacités promptement et judicieusement tout en restant fidèle aux principes, valeurs et objectifs auxquels la communauté internationale était attachée. Pour sortir de la crise, il fallait définir une stratégie globale et uniforme basée sur la conjugaison des connaissances, des expériences, des atouts et des moyens de l'ensemble du système et capable de renforcer les relations réciproques et la coopération entre ses divers organismes, de manière à permettre au système multilatéral de trouver des solutions audacieuses, globales et homogènes à la crise dans ses multiples dimensions : mondiale, régionale et nationale. Cela étant, et compte tenu de la diversité des mandats et des responsabilités des organismes du système des Nations Unies, le Conseil des chefs de secrétariat a convenu des neuf initiatives conjointes présentées à l'encadré 1 ci-dessous. Ces objectifs communs ont été fixés pour aider les pays et la communauté internationale à faire face à la crise, à accélérer le redressement et à instaurer un système de mondialisation équilibré et ouvert, fondé sur un développement économique, social et environnemental durable au service de tous, et à se tourner résolument vers l'avenir, convaincu de la nécessité d'opérer les changements nécessaires.

Encadré 1

Initiatives conjointes en matière de lutte contre la crise

1. *Financement supplémentaire pour les plus vulnérables.* Préconiser la création d'un mécanisme commun Banque mondiale/système des Nations Unies pour trouver d'autres sources de financement, notamment par le biais du fonds de vulnérabilité proposé par la Banque mondiale. [Organismes chefs de file : Banque mondiale et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]

2. *Sécurité alimentaire.* Renforcement des programmes d'aide alimentaire aux victimes de la faim et élargissement du soutien aux agriculteurs des pays en développement. [Actuelle Équipe spéciale de haut niveau; organismes chefs de file : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM) et Fonds international de développement agricole (FIDA)]

3. *Commerce.* Lutte contre le protectionnisme, notamment grâce à la conclusion du Cycle de Doha et renforcement des initiatives Aide pour le commerce et Financement pour le commerce. [Organismes chefs de file : Organisation mondiale du commerce (OMC) et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)]

4. *Initiative de l'économie verte.* Miser sur la viabilité écologique à long terme et mettre la planète sur la voie d'un développement sans pollution. [Initiative en cours; organisme chef de file : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)]

5. *Pacte mondial pour l'emploi.* Stimuler l'emploi, la production, les investissements et la demande générale et promouvoir un travail décent pour tous. [Organisme chef de file : Organisation internationale du Travail (OIT)]

6. *Protection sociale minimale.* Assurer l'accès à des services sociaux de base, au logement, et démarginalisation et protection des personnes déshéritées et vulnérables. (Organismes chefs de file : Organisation mondiale de la Santé (OMS) et OIT)

7. *Action humanitaire, sécurité et stabilité sociale.* Mesures d'urgence pour protéger des vies et des moyens d'existence, lutter contre la faim et répondre aux besoins humanitaires, protéger les personnes déplacées et renforcer la sécurité et la stabilité sociale. (Organisme chef de file : PAM)

8. *Technologie et innovation.* Création d'infrastructures technologiques pour faciliter la promotion de l'innovation et l'accès à cette dernière. [Organismes chefs de file : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Union internationale des télécommunications (UIT)]

9. *Suivi et analyse.* Renforcement de la surveillance macroéconomique et financière et mise en œuvre d'un système efficace de détection rapide d'un revirement conjoncturel économique efficace; création d'urgence à l'échelle du système des Nations Unies d'un mécanisme de suivi et de détection de la vulnérabilité pour suivre l'évolution des situations et rendre compte des aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux de la crise. (Organisme chef de file : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)

B. Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

10. Dans sa résolution 63/230, l'Assemblée générale a envisagé de faire du « Plein-emploi et travail décent pour tous » le thème de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Le Conseil des chefs de secrétariat avait déjà, grâce à l'élaboration du Guide des outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent, largement contribué à assurer la cohérence de la politique du système des Nations Unies dans ce domaine. En sa qualité de principal organe du système des Nations Unies chargé des questions relatives aux programmes, le Comité de haut niveau sur les programmes sert de cadre bien établi à l'élaboration d'un plan d'action coordonné, technique et cohérent à l'échelle du système sur la contribution qu'un travail décent pour tous pourrait apporter à l'élimination de la pauvreté. Fort de cela, et suite à la résolution de l'Assemblée générale, le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé la création d'un groupe d'experts de durée de mandat limitée et composé de membres du Comité de haut niveau sur les programmes, pour élaborer un projet de plan d'action qui sera examiné au cours de la prochaine période considérée.

C. Changement climatique

11. L'initiative lancée au début de 2007 par le Conseil des chefs de secrétariat pour faire face au problème mondial du changement climatique s'est concrétisée davantage au cours de la période considérée, avec la définition de domaines de coordination et d'action prioritaires et intersectorielles (voir encadré 2 ci-dessous). Le système des Nations Unies s'est exprimé d'une seule voix à ce sujet, notamment par l'intermédiaire du Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Poznan (Pologne) en décembre 2008. Le système a également été de plus en plus uni dans l'action, comme en a témoigné la publication conjointe intitulée *Acting on Climate Change: The United Nations Delivering as One* (Réaction de l'ONU unie dans l'action face aux changements climatiques) (disponible en ligne à l'adresse <http://www.un.org/climatechange>), qui a été lancée par le Secrétaire général et d'autres responsables du système des Nations Unies en marge de la session de Poznan.

12. Compte tenu de l'urgence de parvenir à un important accord international à la quinzième session de la Conférence des Parties à Copenhague en décembre 2009, le Secrétaire général a déclaré 2009 année cruciale pour le changement climatique. Cela étant, le système des Nations Unies a redoublé d'efforts en vue de mieux coordonner son action et de la rendre plus efficace dans tous les domaines liés au changement climatique. À présent que le programme de travail initial au siège est achevé, la priorité est d'obtenir des résultats aux niveaux régional et national. On espère que des efforts résolus visant à combler les lacunes observées sur le plan de l'exécution contribueront à l'instauration d'une coopération à long terme à tous les niveaux et, partant, à l'heureuse issue des négociations prévues au titre de la Convention-cadre. Le système des Nations Unies a prouvé par ses efforts qu'il voulait et pouvait également aider à appliquer de nouveaux mandats issus de la Conférence de Copenhague.

Encadré 2

Cadre d'action en faveur du changement climatique

Cinq domaines prioritaires et quatre domaines intersectoriels définis à l'issue du processus de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au titre de l'élargissement des mandats et des capacités du système des Nations Unies et des organisateurs correspondants visant à assurer une meilleure coordination des actions concrètes à mener dans les domaines ci-après :

<i>Domaine prioritaire</i>	<i>Organisateur</i>
Adaptation	Le Comité de haut niveau sur les programmes, collectivement
Transfert de technologies	ONUDI, Département des affaires économiques et sociales
Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation	PNUD, FAO, PNUE
Financement des mesures d'atténuation et d'adaptation	PNUD, Groupe de la Banque mondiale
Renforcement des capacités	PNUD, PNUE
<i>Domaine intersectoriel</i>	
Connaissances climatiques : science, évaluation, suivi et alerte rapide	Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Appui de l'action mondiale, régionale et nationale	Département des affaires économiques et sociales, commissions régionales des Nations Unies, PNUD
Une ONU climatiquement neutre	PNUE
Sensibilisation du public	Groupe des Nations Unies pour les communications, PNUE

Renforcement des synergies. Programme de travail mené au niveau du siège par le Comité de haut niveau sur les programmes dans le cadre des activités du système des Nations Unies réalisées au niveau national par le Groupe des Nations Unies pour le développement et les diverses équipes de pays des Nations Unies. Les commissions régionales des Nations Unies collaborent en conséquence au niveau régional tandis que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques assure la liaison avec le processus de négociation sur le changement climatique dans le monde.

Recensement en ligne des activités du système des Nations Unies sur le changement climatique comme outil d'information et de planification (consultable à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/climatechange/projectsearch>).

Portail d'accès aux activités du système des Nations Unies sur le changement climatique (<http://www.un.org/climatechange>), qui permet d'avoir accès à la publication intitulée *Acting on Climate Change: The UN System Delivering as One* et aux liens renvoyant à chaque page consacrée par les divers organismes aux changements climatiques.

Site Web sur la gestion des connaissances à l'usage des fonctionnaires de l'ONU, des représentants et des experts externes s'intéressant au changement climatique, créé en coopération avec l'Institut international du développement durable (<http://www.climate-1.org>).

13. Les organismes du système des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts visant à réaliser l'objectif d'une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre. D'importants progrès ont été accomplis au cours de la période considérée, la majorité des organismes ayant désigné des responsables de la neutralité climatique et plusieurs organisations s'étant également dotées d'équipes spéciales internes et ayant désigné de grands défenseurs de cette cause. Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du système ont été identifiées et un inventaire des données permettant d'estimer les empreintes de gaz à effet de serre a été entamé dans plus de la moitié des organismes du système. En outre, plusieurs organisations ont mis au point des stratégies définissant les modalités d'évolution vers la neutralité climatique et commencé à appliquer certaines de ces mesures.

D. Renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement

14. À sa deuxième session ordinaire de 2008, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a entériné le cadre relatif à la gestion et à la responsabilisation concernant les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et le système des coordonnateurs résidents, y compris le système de cloison étanche pour ceux-ci. L'accord comprend une vision permettant de créer un système de développement des Nations Unies mieux géré et plus efficace. Pour mettre en œuvre l'accord, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a avalisé un plan de mise en œuvre détaillé, qui précise les produits attendus, les délais et les responsabilités respectives des acteurs au Siège, au niveau de la région et sur le terrain. Les progrès accomplis seront mesurés en 2009 et le cadre sera évalué à la fin de l'année.

15. La deuxième série de rapports d'évaluation des huit pays du projet pilote « Unis dans l'action » a été reçue. Les enseignements tirés de ce bilan seront présentés dans un rapport de synthèse en juin 2009. En 2008, dans les projets pilotes, l'accent a été mis non pas sur l'intégration systématique des opérations, mais sur la mise en œuvre de programmes de pays conçus conjointement dans l'esprit de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». Pendant l'année, les indices d'un alignement sur les priorités et les réformes nationales se sont multipliés, y compris un alignement marqué sur la Déclaration de Paris, plusieurs

pays pilotes ayant dépassé les objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies en 2008 en ce qui concerne les indicateurs de la Déclaration. On a en outre noté de bons exemples de collaboration entre des organismes résidents et non résidents en ce qui concerne les demandes nationales d'assistance en relation avec les changements climatiques, l'augmentation des prix des denrées et les incidences de la crise financière sur les populations vulnérables. Le GNUD a également conçu des instruments pour incorporer l'approche intégrée des programmes et des opérations appliquée dans les projets pilotes. La panoplie d'instruments élaborés par le Groupe, au début de 2009, et comprenant des orientations, des leçons et des données d'expérience tirées des pays pilotes et d'autres pays, facilitera davantage la gestion du changement volontaire au niveau des pays et renforcera l'efficacité, la cohérence, la pertinence et l'efficacité de l'action, conformément à la résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

16. Les pays qui peuvent adopter les éléments de l'approche « Unis dans l'action », notamment l'élaboration d'un plan d'action au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue d'une programmation plus intégrée au niveau national et qui se proposent volontairement de le faire peuvent être admis au « Guichet de financement élargi Unis dans l'action » pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, créé récemment dans le cadre de la structure de gouvernance du GNUD. Le guichet de financement élargi doit inciter le système des Nations Unies à améliorer la cohérence, l'efficacité et la pertinence de ses opérations au niveau national. Il s'inspire du succès de l'élargissement du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à d'autres pays donateurs et organismes des Nations Unies.

17. Les activités entreprises conjointement dans le cadre du GNUD pour préparer le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide (2-4 septembre 2008) illustrent les progrès accomplis pour harmoniser et coordonner les activités des fonds, programmes et organismes qui constituent le système des Nations Unies pour le développement. Pour donner suite au Forum, qui a permis d'adopter le Plan d'action d'Accra et de dégager un large consensus sur le fait que l'aide doit aller de pair avec une amélioration de sa qualité et de son efficacité, le GNUD établit actuellement une note d'orientation et un plan d'action renforcé sur l'efficacité de l'aide comportant des informations pratiques destinées aux équipes de pays des Nations Unies afin qu'elles s'adaptent effectivement à l'évolution rapide de la situation en matière d'aide.

18. L'enquête sur le suivi de la Déclaration de Paris de 2008, menée dans le cadre des préparatifs du Forum de haut niveau, a confirmé que le système des Nations Unies avait accompli ces deux dernières années des progrès notables dans la mise en œuvre des principes de Paris. Cependant, il doit redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés pour 2010. Il faut, en particulier, mieux utiliser les systèmes de pays, notamment les systèmes nationaux de passation des marchés et de gestion des finances publiques. Le Groupe des Nations Unies pour le développement élabore, à cet égard, des indicateurs sur l'efficacité de l'aide au développement pour les programmes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui tiendront compte du rôle spécifique que le système des Nations Unies joue dans le développement national.

19. Comme pour les préparatifs entrepris conjointement pour le Forum de haut niveau, les préparatifs de la Conférence internationale sur le suivi du financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha, du 29 novembre au 2 décembre 2008, ont également bénéficié de la collaboration d'une équipe spéciale conjointe du GNUM et du Comité de haut niveau sur les politiques. Le système des Nations Unies pour le développement étudie actuellement les meilleurs moyens d'aider les capacités nationales à bien gérer, dans la mesure du possible, l'aide au développement et à accéder à diverses sources de financement.

E. Collaboration dans les pays en crise et après les crises

20. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies pour le développement s'est efforcé de créer et de renforcer les rapports entre le Siège et les équipes de pays afin d'améliorer la coordination pendant les crises et après celles-ci. Le GNUM a participé à la prise de décisions à l'échelon mondial et régional : a) en apportant une contribution aux rapports du Secrétaire général et à l'examen de son Comité des politiques; b) en participant à l'élaboration et à la préparation des missions intégrées, ainsi qu'à l'élaboration du cadre stratégique intégré; c) en participant aux groupes de travail intégrés et en collaborant avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour ce qui est des questions concernant le Fonds pour la consolidation de la paix et les stratégies suivies dans ce domaine; d) en lançant des instruments d'évaluation des besoins après les conflits et en appliquant une méthode actualisée à cet égard en Géorgie; e) en appuyant les processus intégrés d'évaluation et de planification dans plus de 20 pays en crise et sortant d'une crise, par le biais de programmes de formation et le financement des planificateurs stratégiques.

21. Pour réduire les coûts des transactions des pays partenaires et renforcer la cohérence et l'impact de l'assistance fournie, le système des Nations Unies et la Banque mondiale sont convenus en octobre 2008 de créer un cadre de partenariat pour les situations de crise et après les crises. Le fonctionnement du cadre de partenariat sera précisé dans l'annexe opérationnelle à l'accord et dans l'accord de principe fiduciaire du GNUM et de la Banque mondiale. En septembre 2008, la Commission européenne, le système des Nations Unies et la Banque mondiale ont également signé une déclaration conjointe sur les évaluations après les crises et la planification du relèvement. La déclaration constitue un cadre commun de partenariat et d'action indispensable à toute intervention internationale efficace et viable en cas de crises découlant d'une catastrophe ou d'un conflit.

F. Sûreté et sécurité des membres du personnel des Nations Unies

22. Le Comité est vivement préoccupé par l'accroissement des risques que courent les membres du personnel des Nations Unies dans nombre de régions du monde. À la suite de la publication, en juin 2008, du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, le Secrétaire général a demandé que le Comité de haut niveau sur la gestion entreprenne une étude détaillée des recommandations figurant dans le rapport du Groupe et formule des recommandations et options pouvant être mises en œuvre

pour améliorer l'efficacité du système de gestion de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

23. Le groupe directeur pour la sécurité du personnel créé pour donner suite à la demande du Secrétaire général a présenté ses conclusions au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en avril 2009, à savoir :

a) Changer fondamentalement la culture et l'état d'esprit à l'ONU pour passer du « Quand partir? » au « Comment rester? », en travaillant étroitement avec les gouvernements des pays d'accueil et les communautés locales afin de comprendre les risques courus et de les gérer à travers une nouvelle approche de la gestion de la sécurité qui intègre l'acceptation de la notion de risque et s'appuie sur un nouveau cadre de gestion des risques et la révision du système de sécurité;

b) Mettre plus l'accent sur la sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies;

c) Définir le mandat et la composition du Groupe exécutif sur la sécurité pour aider le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité à prendre rapidement une décision en cas de blocage, d'exigences particulières ou de menace contre la vie et l'intégrité physique des membres du personnel;

d) Adopter une nouvelle approche axée sur la menace en ce qui concerne le système de niveau de sécurité, qui détermine également le niveau approprié de prise de décisions et de surveillance entre le Siège et le terrain;

e) Élaborer, d'ici à décembre 2009, des politiques et directives concernant la sûreté et la sécurité des biens des Nations Unies;

f) Réaffirmer qu'il incombe aux États Membres d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies en tant que pays d'accueil et de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins.

24. Le Comité a approuvé les recommandations du Comité directeur et publié une déclaration sur la détermination du système des Nations Unies à renforcer le système de gestion de la sécurité de l'Organisation (voir encadré 3 ci-dessous).

Encadré 3

Déclaration sur la sûreté et la sécurité du personnel du système des Nations Unies

Des milliers de femmes et d'hommes travaillant pour le système des Nations Unies dans le monde sont régulièrement victimes de violences et de menaces par les parties à des conflits armés, des terroristes, des ravisseurs, des bandits ou des personnes qui les harcèlent et les intimident. Les conditions de travail devenant de plus en plus difficiles et dangereuses pour le personnel, l'Organisation des Nations Unies se trouve à un moment critique. Il faut prendre d'urgence les mesures nécessaires pour renforcer le système de sécurité afin de protéger le personnel et de poursuivre les opérations dans un environnement peu sûr et instable. Nous devons changer de culture et de mentalité en adoptant, en matière de gestion de la sécurité, une approche qui substitue au « Quand partir? » le « Comment rester? ».

En tant que chefs d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et membres du Conseil des chefs de secrétariat :

- Nous examinerons d'urgence les déficiences du système actuel de gestion de la sécurité;
- Nous donnerons des directives pour la conception d'une architecture de gestion de la sécurité et des risques plus solide, plus dynamique et prospective;
- Nous reconnaissons que la sûreté et la sécurité du personnel du système des Nations Unies sont partie intégrante des activités que mène l'Organisation et devraient être prises en compte dans les premiers stades de la planification des programmes et à tous les niveaux, en particulier, au niveau national;
- Nous agirons collectivement pour mettre en œuvre un plan complet de renforcement du système de gestion de la sécurité de l'Organisation, comme le Conseil en a convenu à sa session d'avril 2009;
- Nous reconnaissons que la sécurité a un coût et qu'il serait difficile de mener à bien les opérations sans disposer des ressources nécessaires pour assurer la sécurité;
- Nous invitons les organes directeurs des organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat de veiller à ce que la sûreté et la sécurité soient intégrées à tous les niveaux des activités du système des Nations Unies, afin de promouvoir la gestion de la sécurité en tant que partie intégrante des politiques, de la planification et des questions opérationnelles et administratives concernant les programmes et activités du système des Nations Unies;
- Nous demandons instamment aux États Membres d'assumer pleinement leurs responsabilités en tant que pays d'accueil en reconnaissant la dégradation des conditions de sécurité dans lesquelles travaille le personnel des Nations Unies et de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger le personnel des menaces spécifiées;
- Nous demandons aux États Membres d'accroître les ressources de base du système de sécurité de l'Organisation à un niveau permettant de faire face aux nouvelles réalités et de veiller à ce que les organismes du système des Nations Unies disposent des ressources nécessaires et durables pour assurer la sécurité et s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs.

G. Modalités de fonctionnement

25. Le Conseil s'emploie à élaborer un plan d'action pour l'harmonisation des modalités de fonctionnement du système des Nations Unies, dans lequel il propose des initiatives dans un certain nombre de domaines importants, couvrant toutes les principales fonctions de gestion des organismes du système des Nations Unies

(ressources humaines, technologies de l'information et des communications, finances et budget, passation des marchés). La portée du plan se limite aux fonctions et aux processus dont la responsabilité relève du pouvoir délégué aux chefs de secrétariat par leurs organes directeurs respectifs. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ayant exprimé son souci de renforcer la transparence et la responsabilité, le Président du Comité de haut niveau sur la gestion et le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat ont fait un exposé sur le plan à l'intention de l'Assemblée générale dans le cadre des consultations officielles sur la cohérence du système tenues le 13 juin 2008.

26. L'application du plan d'action étant fonction de la mise à disposition de ressources extrabudgétaires, à la suite de l'approbation du plan par le Conseil, une proposition de financement a été transmise aux donateurs potentiels en octobre 2008. La première contribution, d'environ 270 000 dollars, a été versée le 20 décembre 2008, un appui généreux du Gouvernement néo-zélandais, pour financer un projet d'élaboration d'un cadre commun de gestion des fournisseurs qui font l'objet de suspicions.

27. Nombre des projets inscrits au plan d'action sont partie intégrante du programme de travail du Comité de haut niveau sur la gestion, mais ont été incorporés dans le plan pour lui donner des objectifs plus ambitieux, si toutefois des ressources extrabudgétaires sont mobilisées. La mise en œuvre a déjà commencé dans les zones prioritaires, compte tenu des contributions reçues jusqu'ici et des ressources internes dégagées par les organismes des Nations Unies. Parmi les priorités figurent des projets relatifs à la passation des marchés (par exemple, ceux concernant le cadre commun de traitement des fournisseurs suspects et le renforcement du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies) et les ressources humaines (par exemple, une analyse comparative des pratiques et procédures en matière de ressources humaines, l'accent étant mis en particulier sur les conditions d'emploi des agents auxiliaires et celui des bureaux hors Siège), la gestion financière (notamment une étude des services communs potentiels, l'élaboration d'un cadre conceptuel commun sur l'établissement de budgets d'équipement) et les technologies de l'information et des communications (par exemple, l'établissement d'un répertoire commun du système des Nations Unies).

28. Le plan d'action part de l'idée que, dans un système structuré autour de mandats divers, l'amélioration de la cohérence des modalités fonctionnelles des organisations membres permet d'obtenir de meilleurs résultats.

29. Le plan devait permettre de trouver et d'adopter à l'échelle du système des solutions aux questions qui se posent, dans nombre de cas, au niveau national. Cette approche permet d'harmoniser les opérations au niveau du pays avec les orientations et priorités stratégiques définies au niveau politique. Elle permet également de faire en sorte que les besoins des opérations dans les pays s'inscrivent dans le cadre de l'harmonisation des pratiques organisationnelles au niveau mondial. L'accent y est mis en particulier sur les nouveaux besoins au niveau du terrain, à mesure que les données d'expérience et les questions recensées au niveau national, notamment dans le cadre des projets pilotes « Unis dans l'action », contribuent à l'élaboration de politiques et de normes communes au Siège. Le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD ont travaillé en étroite coopération pour assurer une répartition claire des tâches en ce qui concerne la cohérence des pratiques organisationnelles, le

Comité dirigeant l'harmonisation des pratiques organisationnelles mondiales et le Groupe le renforcement des opérations organisationnelles au niveau national.

30. En 2008, le GNUD a concentré ses activités, dans le domaine des opérations organisationnelles, sur les questions soulevées au niveau national, en particulier celles que les pays pilotes « Unis dans l'action » ont signalées. Il a été convenu que les huit pays pilotes, appuyés par le Groupe, joueront chacun un rôle de premier plan, dans des domaines opérationnels spécifiques, pour étudier les moyens de simplifier et d'harmoniser davantage les activités. Les pays pilotes ont accompli des progrès dans le domaine de la passation des marchés, des technologies de l'information et des communications et des ressources humaines. Le 29 janvier 2009, le GNUD a arrêté une série de propositions tendant à étendre les enseignements tirés aux bureaux de pays, notamment l'adoption d'une approche intégrée des programmes et opérations dans les pays où a été lancé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le lancement des outils opérationnels du Groupe. Un autre ensemble de propositions a été approuvé en ce qui concerne spécifiquement les projets pilotes « Unis dans l'action », et notamment un plus grand recours aux technologies de l'information et des communications pour renforcer la collaboration interinstitutions et des propositions pour améliorer l'harmonisation dans le domaine des ressources humaines, en d'autres termes encourager la mobilité interinstitutions et l'accès aux moyens de formation et d'apprentissage des organismes du système.

III. Autres questions importantes à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies en 2008/09

31. Au cours de la période considérée, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a examiné, par le biais du Comité de haut niveau sur les politiques, l'évolution de la situation internationale et a été régulièrement informé des faits récents survenus dans un grand nombre de domaines importants, notamment les besoins de développement de l'Afrique, le financement du développement, la crise mondiale de la sécurité alimentaire, les objectifs du Millénaire pour le développement, la cohérence du système et le commerce. En outre, Il a examiné un grand nombre d'autres questions importantes présentées ci-dessous.

A. Évaluation

32. En avril 2007, le Conseil a approuvé un projet tendant à fixer les modalités et le processus d'une évaluation en trois phases des huit projets pilotes « Unis dans l'action » dans les pays suivants : Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay et Vietnam. Le premier document issu de ce processus, un rapport de synthèse des évaluations menées par le Groupe d'évaluation des Nations Unies, a été présenté au Comité de haut niveau sur les politiques au cours de la période considérée. Tout en félicitant le Groupe de la pertinence du processus d'évaluation, de la qualité du rapport de synthèse et de l'utilité des conclusions et suggestions, il a été décidé de suspendre les deux prochaines phases de l'évaluation proposée (évaluation du processus et évaluation des résultats), l'Assemblée générale ayant préconisé une évaluation indépendante

dans sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

33. Au cours de la période examinée, le Conseil a, par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion, réaffirmé l'importance qu'il attache à la fonction d'évaluation et son point de vue selon lequel le renforcement de cette fonction dans les organismes des Nations Unies est indispensable pour accroître la crédibilité et l'impact de leurs programmes. Il a soutenu, à cet égard, qu'il fallait créer un mécanisme de gestion et de mise en œuvre de l'évaluation du système et indiqué que les trois comités de haut niveau du Conseil examineraient cette question.

B. Cohérence régionale

34. Le Comité de haut niveau sur les politiques a examiné le point intitulé : « Cohérence du système des Nations Unies au niveau régional : synergies et complémentarités entre le mécanisme de coordination régionale et l'équipe de directeurs régionaux », sur la base d'un rapport présenté par les commissions régionales des Nations Unies, qui a été publié en juillet 2008 comme contribution au débat en cours au sein des Nations Unies sur l'amélioration de la cohérence et le principe d'unité d'action au niveau régional. Les débats ont porté sur les moyens de mieux articuler la fonction d'analyse des politiques au niveau régional et au niveau mondial par le Comité de haut niveau sur les politiques, sans tomber dans la bureaucratie et la publication de nombreux rapports. Il a été noté que les équipes de directeurs régionaux avaient présenté au GNUM une bonne approche régionale des activités opérationnelles et que, dans le rapport, il avait été recommandé d'établir une articulation similaire entre les mécanismes de coordination régionale, qui examinaient la partie de l'ordre du jour concernant les politiques et les analyses, et le Comité de haut niveau sur les politiques. Une meilleure répartition des tâches et une collaboration plus étroite entre les équipes de directeurs régionaux et les mécanismes de coordination régionale permettraient d'améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

35. Le Comité de haut niveau sur les politiques a décidé d'inviter les commissions régionales, en tant que coordonnateurs des mécanismes de coordination régionale, à présenter lors des débats sur les mécanismes les questions internationales que le Comité souhaiterait peut-être examiner au niveau régional, compte tenu des priorités régionales et du rôle et des fonctions des mécanismes. Le Comité a également invité les commissions régionales à présenter à ses débats toute question interrégionale qui mériterait d'être examinée au niveau mondial.

C. Campagne pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles

36. Le Conseil a été informé de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » que le Secrétaire général avait lancée le 25 février 2008 en vue de sensibiliser l'opinion et de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour combattre la violence contre les femmes et les filles, et de prendre des mesures à cet égard. Pour le système des Nations Unies et ses partenaires, la campagne a fourni un cadre commun de lutte contre le fléau de la violence aux niveaux mondial, régional et national.

37. Le Conseil a souligné l'importance de la campagne, pris note des résultats escomptés et invité les organismes du système des Nations Unies à contribuer à celle-ci dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes ont été invités, avec le Comité permanent interinstitutions et d'autres acteurs concernés, à rendre compte de la campagne et à donner des informations actualisées au Comité de haut niveau sur les politiques à propos des progrès accomplis en ce qui concerne son déroulement.

D. Contribution du système des Nations Unies au Conseil économique et social

38. Le Comité de haut niveau sur les politiques a examiné les possibilités de renforcer la participation du système des Nations Unies aux travaux du Conseil économique et social, soulignant qu'il fallait définir des approches et élaborer des modalités favorisant un véritable dialogue avec le Conseil. On a prévu d'organiser deux réunions-débats au cours du débat consacré aux questions de coordination à la session de fond du Conseil de 2009, l'un sur le rôle du système des Nations Unies dans le développement durable, l'accent étant mis sur la crise alimentaire et énergétique et les changements climatiques, et l'autre sur les incidences de la crise financière actuelle sur le développement durable, notamment ses conséquences sociales. Grâce à la concertation sur les questions de fond avec les organisations intergouvernementales, les organismes du système des Nations Unies participeraient davantage aux activités du Conseil économique et social. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies examineraient conjointement d'autres options pour renforcer la contribution du système des Nations Unies aux travaux du Conseil. Dans le cadre de cette étude, il sera envisagé d'accroître le nombre de participants au débat consacré aux questions de coordination du Conseil et d'améliorer la transparence de la coordination interinstitutions.

E. Réduction des risques de catastrophe

39. Le Conseil a examiné les progrès accomplis pour tenir compte de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et les stratégies du système des Nations Unies. Compte tenu de la récurrence et de la gravité des catastrophes naturelles ces dernières années, le Conseil a décidé qu'il fallait examiner la réduction des risques de catastrophe comme une question transversale à tous les niveaux, et a approuvé les mesures suivantes prises par les organismes du système des Nations Unies :

- a) Examiner dans quelle mesure leurs politiques ou mandats actuels sont conformes au Cadre d'action de Hyogo et, s'il y a lieu, demander au Conseil des chefs de secrétariat d'envisager de les réviser ou de les actualiser;
- b) Examiner et indiquer dans quelle mesure ils ont réussi à intégrer les activités de réduction des risques de catastrophe dans l'action qu'ils entreprennent actuellement;

c) Compte tenu des études ci-dessus, s'efforcer de réaffecter, dans la mesure du possible, les ressources conformément à leur rôle et responsabilités dans la réduction des risques de catastrophe, en particulier pour répondre aux besoins des homologues nationaux dans le cadre des activités de l'équipe de pays des Nations Unies et en collaboration avec elle, sous la supervision des coordonnateurs résidents;

d) Incorporer les objectifs de la réduction des risques de catastrophe dans leurs propres systèmes de gestion axés sur les résultats, notamment élaborer des indicateurs et surveiller les indicateurs de résultats appropriés, mesurés en fonction des objectifs du Millénaire pour le développement;

e) Aider le système des Nations Unies à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des risques de catastrophe dans leurs propres secteurs et participer aux activités menées dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour entreprendre des actions de plaidoyer aux niveaux politiques les plus élevés, en particulier, du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe et des réunions organisées par l'Assemblée générale et les autres organes directeurs du système des Nations Unies;

f) Décider d'examiner périodiquement cette question et d'établir des rapports sur les progrès accomplis.

F. Science et technologie

40. Conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur les politiques a approuvé une proposition tendant à amender et à étendre le mandat du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, en vue de donner une plus large place à la science et à la technologie. Le Groupe a été initialement créé en tant que mécanisme interinstitutions pour coordonner les questions de fond et les questions de politiques relatives à la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Groupe a été invité à fournir au Comité de haut niveau sur les politiques un rapport contenant des recommandations sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait renforcer son rôle en facilitant l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, et à les aider à intégrer la science et la technologie, notamment les technologies de l'information et des communications, dans les stratégies nationales de développement ou de réduction de la pauvreté, conformément aux priorités nationales.

G. Normes comptables internationales pour le secteur public

41. Reconnaissant que l'adoption de Normes comptables internationales pour le secteur public permettrait de faire ressortir davantage les atouts d'une organisation et, ainsi, d'évaluer les pratiques optimales potentielles, en particulier en ce qui concerne l'établissement des budgets d'équipement, ce qui faciliterait la structuration, le financement et le suivi des activités d'investissement, et dans le souci de mieux harmoniser les pratiques budgétaires du système des Nations Unies, le réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a créé, au cours de la période examinée, un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour

trouver des solutions à l'établissement de budgets d'équipement des organismes du système des Nations Unies. Se fondant sur les résultats d'une large enquête, le groupe de travail a établi un cadre conceptuel pour l'établissement du budget d'équipement. Le cadre définit les principes et le mode d'établissement du budget d'équipement des organismes du système des Nations Unies et d'autres directives concernant une série d'autres éléments cruciaux, les politiques en matière d'établissement de budget d'équipement, la gouvernance, le contenu et les restrictions, la structure, le financement et le respect des normes.

H. Partage des connaissances

42. À la suite de la mise en œuvre des phases initiales du répertoire commun du système des Nations Unies, le réseau Technologies de l'information et des communications du Comité de haut niveau sur la gestion, en collaboration avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications du GNUM a pris une mesure importante pour mieux partager les connaissances au niveau du système au cours de la période considérée. Bien que tous les organismes disposent de répertoires de contact internes, les membres du personnel du système des Nations Unies pouvaient difficilement obtenir des informations sur les collègues d'autres organisations. En 2008, un projet pilote intéressant plusieurs organismes a montré qu'il était possible d'assurer ce service, qui est maintenant fourni conjointement par plusieurs organismes.

I. Ressources humaines

43. Au cours de la période examinée, le réseau Ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a progressé dans certains domaines, notamment l'élaboration d'une déclaration sur les politiques concernant les membres du personnel handicapés, l'adoption d'un questionnaire pour les entretiens de cessation de service des membres du personnel quittant une organisation et le lancement d'une étude sur l'âge de départ obligatoire à la retraite. Au cours de la même période, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a pris en charge le programme concernant les ménages à deux carrières et la mobilité du personnel, que le PAM avait déjà appliqué. Le programme, qui a été élargi pour y inclure 15 organismes du système des Nations Unies, est financé par des ressources extrabudgétaires d'organismes participants, aide les membres du personnel et leur famille lorsqu'ils changent de lieu d'affectation et s'emploie à trouver du travail à un nombre de plus en plus grand de conjoints et de partenaires qui les accompagnent.

J. Passation de marchés

44. La période examinée correspond à la première année du Réseau de fournisseurs du Comité de haut niveau sur la gestion. Au cours de cette période, le Réseau s'est efforcé d'harmoniser son action avec celle de l'Organisation. L'harmonisation des méthodes et pratiques en matière d'achats au niveau des bureaux extérieurs, en particulier dans les bureaux de projet des pays pilotes « Unis dans l'action », a été au centre des activités du Réseau. D'importants progrès ont été également accomplis dans la poursuite de la mise en place du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (<http://www.ungm.org>), utilisé

par plus de 2 500 spécialistes des achats du système des Nations Unies et qui contient des informations sur environ 13 000 fournisseurs potentiels. Les efforts faits pour professionnaliser la fonction achats se sont intensifiés avec l'établissement de profils d'emploi types en ce qui concerne la passation des marchés et d'un cadre commun de compétence, appuyés par l'inclusion d'information sur les cours de formation à la passation de marchés et de documents disponibles au niveau du système des Nations Unies dans le Manuel de pratique des achats. On a en outre élaboré les directives pratiques pour les biens et services achetés en commun.

K. Collaboration avec le Corps commun d'inspection

45. Le Corps commun d'inspection ayant inclus de plus en plus de questions ayant des incidences sur l'ensemble du système dans son programme de travail, le Conseil des chefs de secrétariat et le Corps commun d'inspection ont collaboré plus étroitement. Une importante initiative du Conseil des chefs de secrétariat a permis de recenser des thèmes pertinents pour le programme de travail du Corps commun d'inspection. Le Conseil a également travaillé en étroite collaboration avec le Corps commun d'inspection pour établir plusieurs de ses rapports, agissant en tant que conseiller dans ce domaine et animateur recueillant des contributions auprès des organismes sur le contenu de ceux-ci. Des mesures ont été prises pour que les organismes du système des Nations Unies apportent en temps opportun leurs contributions aux rapports complémentaires du Conseil destinés aux rapports du système du Corps commun d'inspection intéressant l'ensemble du système, ce qui permet d'établir les rapports avec plus d'efficacité. Le Comité de haut niveau sur la gestion a examiné la question du renforcement de la coordination entre les organismes membres et le Corps commun d'inspection et invité les organisations à veiller à la libre circulation de l'information entre chaque organisation et le Corps commun d'inspection, ainsi que la coordination des actions en ce qui concerne les recommandations et le programme de travail du Corps commun d'inspection. Outre l'amélioration de la communication officieuse, ces initiatives ont permis de renforcer sensiblement la collaboration entre les deux organismes interinstitutions pour le plus grand bien de l'ensemble du système des Nations Unies.

L. Coordination entre les piliers du Conseil des chefs de secrétariat

46. Les réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion et les groupes de travail du GNUM ont étroitement collaboré au cours de la période examinée pour renforcer les mécanismes de coordination et de partage de l'information entre leur mandants respectifs. Il a été convenu que les questions ayant des incidences sur l'ensemble du système seraient coordonnées par le Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux afin de faciliter un examen et une adhésion élargis, alors que le GNUM fournirait des directives et un appui pour l'application de solutions sur le plan national et, de manière plus générale, pour les besoins exprimés au niveau des pays.

47. Le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUM ont procédé à une évaluation et une hiérarchisation complètes des initiatives relatives à la gestion incluses dans leurs programmes de travail en 2008. L'analyse des activités des deux organismes a montré que même si les programmes de travail couvraient souvent les

mêmes domaines fonctionnels, les activités ne se chevauchaient pas. Cette conclusion a été confirmée par l'accent que le Comité de haut niveau sur la gestion a mis sur les questions intéressant l'ensemble du système et des institutions, alors que le GNUD insistait sur les opérations et les pratiques organisationnelles du système des Nations Unies pour le développement au niveau national.

IV. Perspectives pour 2009/10

48. Au cours de la période examinée, le Conseil des chefs de secrétariat a poursuivi ses efforts pour renforcer la coordination et la coopération entre les organismes du système des Nations Unies sur un grand nombre de questions concernant les programmes, la gestion et les opérations. Comme les États Membres l'ont fait remarquer lors des consultations sur la cohérence du système tenues de la soixante et unième à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, la cohérence n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer l'assistance apportée à ceux qui en ont le plus besoin. Au cours de la période examinée, le Conseil a de plus en plus consacré l'attention aux questions opérationnelles au niveau national et à l'harmonisation des activités du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national.

49. La communauté internationale accordant toute son attention à la crise financière et économique, le Conseil a apporté la réponse ambitieuse du système des Nations Unies pour soutenir les pays vulnérables, tout en soulignant qu'il ne fallait pas perdre de vue les menaces que les changements climatiques et les problèmes de développement posaient à long terme. Pendant la période 2009/10, les activités du Conseil devront porter sur la préparation des prochaines réunions telles que la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (1^{er}-3 juin 2009 au Siège), la réunion de haut niveau sur les changements climatiques (22 septembre 2009 au Siège) et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (à Copenhague, 7-18 décembre 2009) ainsi que le Sommet de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en 2010. En s'appuyant sur ces trois piliers, le Conseil poursuivra ses efforts sur nombre de questions abordées en 2008-2009. Dans leurs efforts en vue de promouvoir un système des Nations Unies plus efficace, plus cohérent et plus performant, le Conseil et ses organisations membres continueront de s'inspirer des mandats que leur ont assignés les États Membres par le biais de leurs organes directeurs.